

Qu'est-ce qu'un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)?

«Après de nombreuses démarches, je n'ai pas trouvé de logement.»

«Je suis en conflit avec mon propriétaire et une procédure d'expulsion est engagée.»

«J'ai des difficultés de logement et de budget. J'ai besoin d'être aidé dans les démarches administratives.»

«J'ai un logement en mauvais état et le propriétaire ne veut rien faire.»

«J'ai des dettes de loyer et j'ai peur d'être expulsé.»

Pourquoi ?

Pour vous soutenir dans les démarches afin de vous aider à rechercher ou à rester dans un logement décent.

Un travailleur social vous guide afin de trouver une solution adaptée à votre situation financière et sociale.



Pour qui ?

→ Toutes les personnes majeures, seules, couples ou familles avec enfant(s) qui :

- ont un minimum de ressources pour pouvoir payer un loyer et les charges,

ET

- remplissent les conditions administratives pour obtenir un logement auprès d'un bailleur public (HLM) ou auprès d'un propriétaire privé.

MAIS AUSSI

→ Les propriétaires occupant leur logement avec des ressources modestes, qui rencontrent des difficultés.

Les objectifs

- Vous **ACCOMPAGNER** dans la définition d'un projet de logement en fonction de votre budget
- Vous **INFORMER** sur les droits et devoirs du locataire et/ou du propriétaire (médiation, signalement d'un logement indécent ou insalubre, prévention d'une expulsion...)
- Vous **GUIDER** pour établir un budget prenant en compte le paiement du loyer ou du prêt à l'accession et les charges locatives
- Vous **AIDER** à la constitution des dossiers administratifs en lien avec le logement (dossier d'allocation logement, demande au Fonds de Solidarité Logement, constitution d'un dossier de surendettement...)

- Vous **SOUTENIR** dans l'organisation de votre déménagement, l'installation dans votre logement, l'intégration dans le quartier et sur la commune...

Comment se déroule cet accompagnement ?

Cet accompagnement, proposé et financé par le Département, est assuré par une association spécialisée.

Il repose sur un respect mutuel, sur votre adhésion et votre implication au projet défini ensemble.

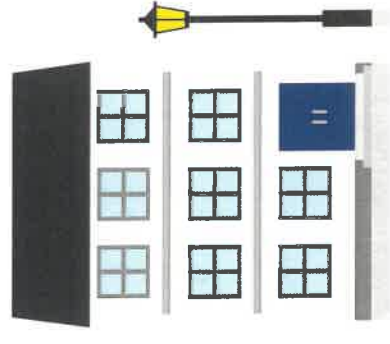
En début d'intervention, les actions sont précisées selon vos besoins et vos difficultés.

Cette négociation fait l'objet d'un contrat conclu entre vous et l'association qui réalise cet accompagnement.

Sa durée varie de 2 à 6 mois, renouvelable si nécessaire et sous certaines conditions.

Les rendez-vous sont prévus à votre domicile et au bureau du travailleur social.

Un bilan est réalisé avec vous en fin d'intervention.



La mise en œuvre

La demande

À votre initiative ou sur proposition d'un travailleur social référent.

Un imprimé est à compléter et à signer après une évaluation de votre situation.

Étude de la demande

En commission à la Maison Départementale des Solidarités dont vous dépendez.

La décision

Un courrier de réponse vous est adressé par la Maison Départementale des Solidarités.

Lorsque la décision est favorable, un rendez-vous vous est proposé.

A qui s'adresser ?

Vous êtes déjà connu ou suivi par un travailleur social, vous pouvez prendre un rendez-vous avec lui pour en parler.

Vous n'êtes pas connu par un travailleur social, vous pouvez prendre rendez-vous à la Maison Départementale des Solidarités de votre secteur pour expliquer vos difficultés.

Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et de Proximité (MDSP)

TERRITOIRE 1

CHÂTELLERAULT MDS

7 allée Victor de St Genis

Tél. 05 49 23 23 02

PERMANENCE DE BELLEJOUANNE
15 rue Edith Piaf
Tél. 05 49 52 30 30

MDSP

4 rue René Cassin

Tél. 05 49 21 38 51

MDSP DE CHAUVIGNY

Zone de Peuron

7 rue des Entrepreneurs
Tél. 05 49 46 41 56

TERRITOIRE 2

MDS DE JAUNAY-MARIGNY

3 rue Evariste Galois

ZAE de Chalembert

Tél. 05 49 00 43 49

MDSP DE MONTMORILLON

2 avenue Jean Moulin

Tél. 05 49 91 11 03

MDSP DE LOUDUN

14 bd du 8 mai 1945

Tél. 05 49 98 10 83

MDSP DE FONTAINE-LE-COMTE

41 rue du Vercors

Site d'activités
Tél. 05 49 00 51 30

TERRITOIRE 3

ET SES ANTENNES

9 rue G. Le Troubadour

Tél. 05 49 41 97 00

MDSP DE CIVRAY

11 rue S. Allende

Tél. 05 49 87 01 35

ANTENNE DES 3 CITÉS

20 rue de la Piquetterie

Tél. 05 49 01 37 40

MDSP DE PROXIMITÉ LOUDUN

11 rue S. Allende

Tél. 05 49 87 01 35

ANTENNE DE BEAULIEU/ST ELOI

10 boulevard Savari

Tél. 05 49 61 44 53

MDSP DE CHATELERAULT BELIN

11 rue S. Allende

Tél. 05 49 87 01 35

ANTENNE DE BEL-AIR

21 rue Emile Roux

Tél. 05 49 37 00 19

MDSP DE PROXIMITÉ JAUNAY-MARIGNY

11 rue S. Allende

Tél. 05 49 87 01 35

ANTENNE DES COURONNIERES

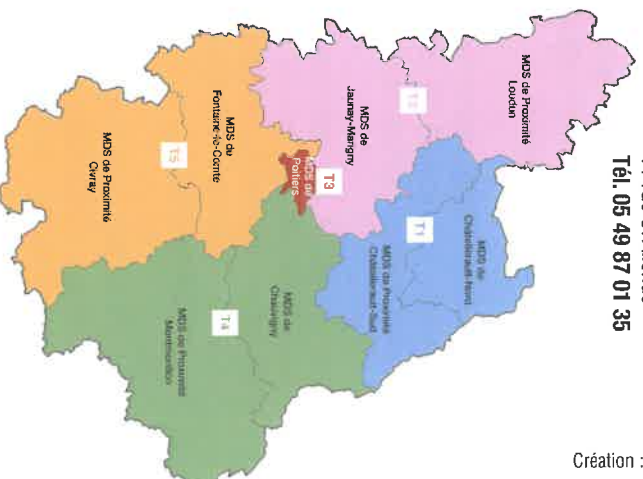
25 rue de Slovénie

Tél. 05 49 38 27 20

MDSP DE PROXIMITÉ CHATELERAULT SUD

11 rue S. Allende

Tél. 05 49 87 01 35



Création : octobre 2019



Se loger fait partie de votre projet de vie
L'Accompagnement Social
Lié au Logement (ASLL)
vous soutient

